

# Guide à disposition des maîtres d'ouvrages pour la réalisation d'un inventaire zones humides

### Fabien Blanchet – Nathalie Boesch Forum des Marais Atlantiques

Webinaire – 11 octobre 2024







# Le Forum des Marais Atlantiques





4 missions principales en faveur de la préservation, la restauration et la gestion durable des zones humides :

Accompagner les porteurs de projet par un appui méthodologique et technique et la conduite de formations ;

Animer des réseaux d'échanges et de partage entre professionnels afin de mutualiser et de diffuser les retours d'expériences ;

**Expérimenter** en pilotant ou en participant à des programmes de recherche appliquée locaux, nationaux et européens afin d'apporter des réponses concrètes aux questions et besoins des acteurs locaux.

Informer par la production et la diffusion de connaissances scientifiques et techniques ;

Partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour accompagner techniquement les porteurs d'inventaires zones humides tout au long de leur projet

# Connaitre pour protéger





# Pourquoi réaliser des inventaires zones humides ? (hors cadre dossiers réglementaires)

### Objectif de porter à connaissance

Identification des zones à enjeux « zones humides » pour :

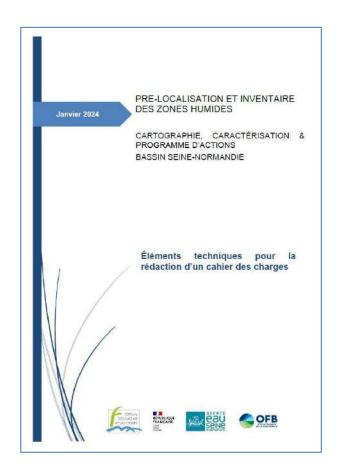
- <u>Les préserver</u>: planification, évitement, maitrise foncière, statut de protection...
- <u>Les restaurer, les reconquérir :</u> restauration des fonctionnalités, reconnexion...

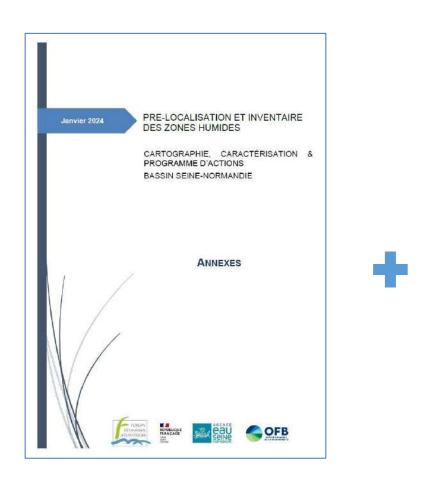


# Guide d'aide à la réalisation d'inventaires zones humides









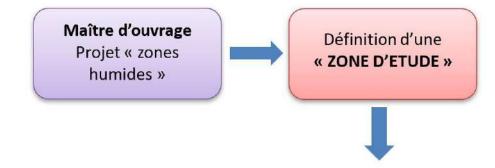
220200000000000000000000000000000000000	
Maitre d'o	ouvrage:
	Réalisation d'un inventaire des zones humides
(Pré-loca	alisation, inventaire, caractérisation, hiérarchisation, programme d'actions)
	Cahier des Clauses Techniques Particulières
Date limit	e de réception des offres : leàh
Marché	public passé en application de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique
	RÉPUBLIQUE (75) AGENCE

# Contenu du guide





- Objectifs
- Méthodologie et consistance
- Forme de rendu



#### Phase 1

#### PRE-LOCALISATION

(Lieux de forte probabilité de présence de zones humides)

#### Phase 2

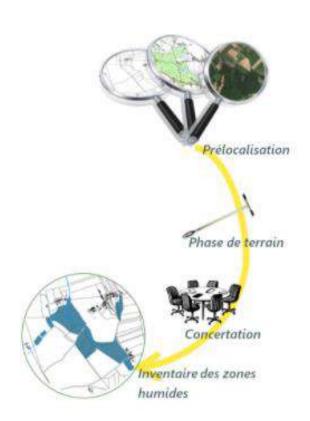
#### **INVENTAIRE TERRAIN**

(Cartographie précise sur critères botanique et pédologie)

#### Phase 3

#### PROGRAMME D'ACTIONS

(Hiérarchisation, programme <u>d'action,...</u>)



### Définition d'une zone d'étude





- La zone d'études correspond à l'aire géographique à l'intérieur de laquelle seront effectuées toutes les études de pré-localisation, d'inventaire.
- Son emprise est basée sur un critère de délimitation ou sur la combinaison de plusieurs de ces critères.





#### Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Identifiant de la zone d'études (1,1)
- Nom de la zone d'études (0,1)
- Finalité de la zone d'études (0,1)
- Date de création de la zone d'études (0,1)
- Date de mise à jour de la zone d'études (0,1)
- Date de début de la première étude (0,1)
- Date de fin de la dernière étude (0,1)
- Géométrie de la zone d'études (0,1)
- Critères de délimitation de la zone d'études (0,n)
- Plan de financement (0,1)
- Montant total des études (0,1)
- Commentaire sur la zone d'études (0,1)

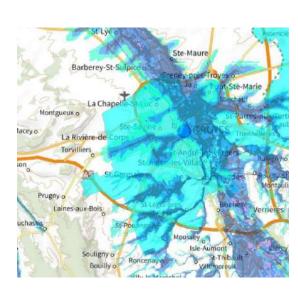
## Phase 1 - Prélocalisation





- Quoi ? Identifier la présence probable de zones humides sur un territoire (ZHP).
- Comment ? constitué à partir d'un recueil de données issu de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la synthèse des données existantes.
- Objectif ? définir des zones qui peuvent être délimitées et mener des actions sur ces milieux potentiellement humides





#### Liste des attributs (avec les cardinalités) :

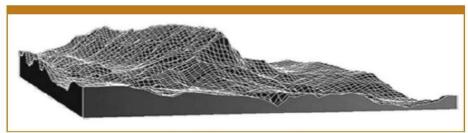
- Identifiant de la pré-localisation (1,1)
- Date de début de la pré-localisation (0,1)
- Montant de la pré-localisation (0,1)
- Échelle géographique de la pré-localisation (0,1)
- État d'avancement de la pré-localisation (0,1)
- Date de fin de la pré-localisation (0,1)
- Date de mise à jour de la pré-localisation (0,1)
- Commentaire sur la pré-localisation (0,1)

## Phase 1 - Prélocalisation





- Ces pré-localisations peuvent se baser sur plusieurs méthodes, elles sont souvent combinées afin de parvenir à un recensement le plus exhaustif et précis possible.
- Les emprises géographiques issues de ces pré-localisations représentent des « milieux humides probables ».
- Elles pourront faire l'objet de prospection terrain avant d'être inventoriées.



Modèle Numérique de Terrain (© IGN)



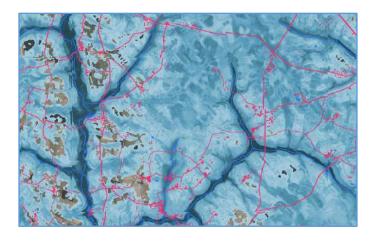
Carte de Cassini (© SOGEFI / collection David Rumsey)



Cartographie des habitats

#### Méthodes:

- A partir des données pédologiques
- A partir des données hydrologiques
- A partir des données Géologiques
- A partir des données Historiques
- A partir des données de prélocalisations déjà existantes
- A partir des données habitats



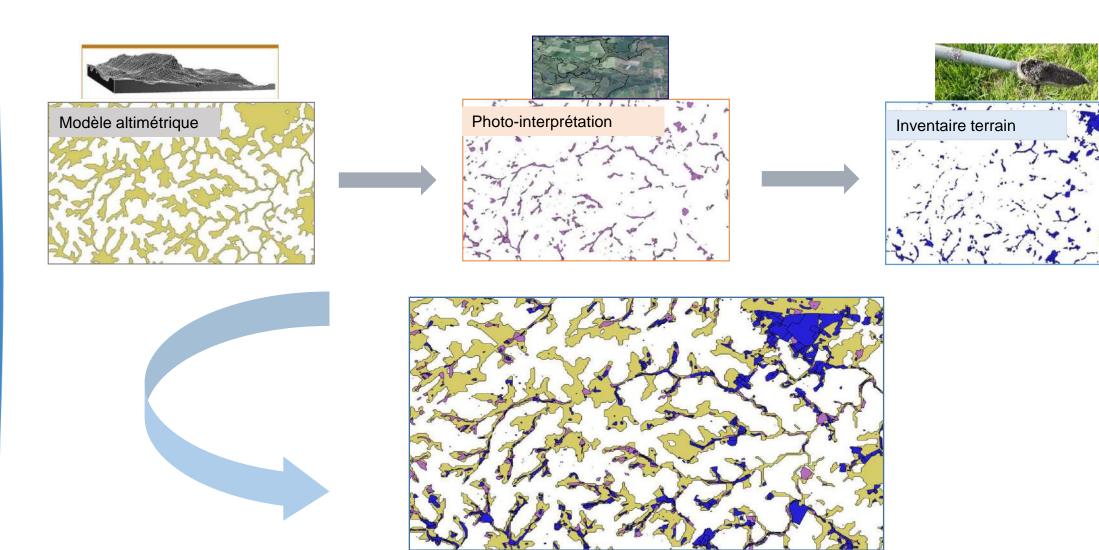
Cartographie de pré-localisation nationale des zones humides seuillée de 2023

# Phase 1 - Prélocalisation





## Exemple de prélocalisation – SAGE Sèvre Niortaise



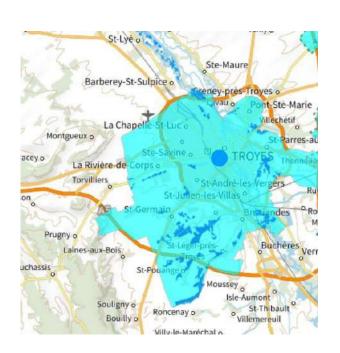




Il s'agit, au cours de cette phase, de **confirmer le caractère humide des ZHP** grâce à l'identification, sur le terrain, des zones humides eu égard à la présence de végétation hygrophile ou de sols caractéristiques des zones humides.

#### On parle de « Zones Humides Effectives ».









### 4 types de « Zones Humides Effectives »

Caractérisation des zones humides dans le cadre de dossiers réglementaires

 $\longrightarrow$ 

Méthode encadrée par L'<u>arrêté ministériel du 24 juin 2008</u> modifié qui précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application du code de l'environnement.

= zones humides Loi sur l'eau au sens de l'arrêté

Inventaires de zones humides à des fins notamment de connaissance ou de localisation pour la planification de l'action



Méthode d'identification non réglementée (moindre pression d'échantillonnage) = zones humides Loi sur l'eau

Caractérisation des zones humides dans le cadre de la labellisation de territoires RAMSAR



**Zones humides selon la Convention RAMSAR** 

Le cas des Marais



Milieu caractérisé par un gestion effective des niveaux d'eau et un entretien régulier des digues et chenaux. Milieux humides d'origine anthropique.

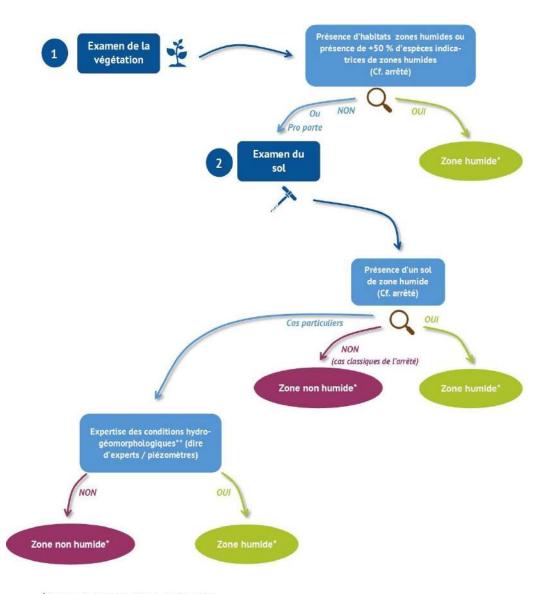




### Les Zones humides Loi sur l'Eau

#### Les critères à retenir :

- Morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles.
- En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide.



<sup>\*</sup> Au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié

<sup>\*\*</sup> Profondeur du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau dans les 50 premiers cm du sol

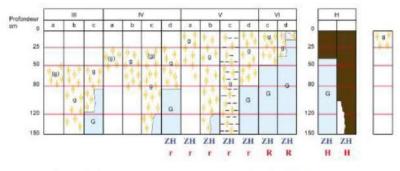




## Les Zones humides Loi sur l'eau au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié









d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)



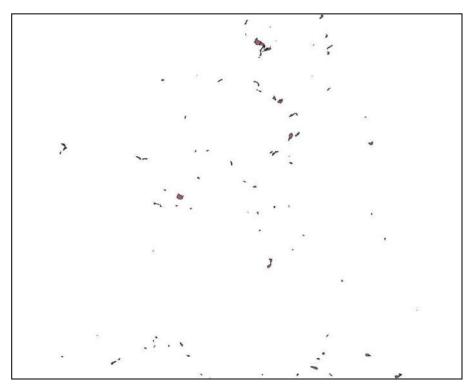
La délimitation à l'aide des cotes de crue ou de niveau phréatique...

Les précisions méthodologiques relatives aux relevés <u>végétation hygrophile</u> ou <u>relevés pédologiques</u> sont définies dans la circulaire **DGPAAT/C2010-3008 du 18 janvier 2010**.

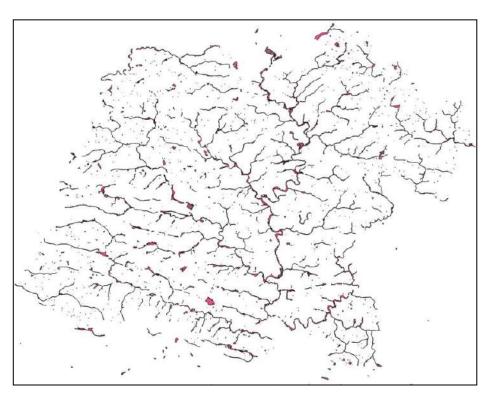




### Exemple de réalisations d'inventaires « terrain »



Uniquement sur le critère botanique



sur le critères botanique et pédologie

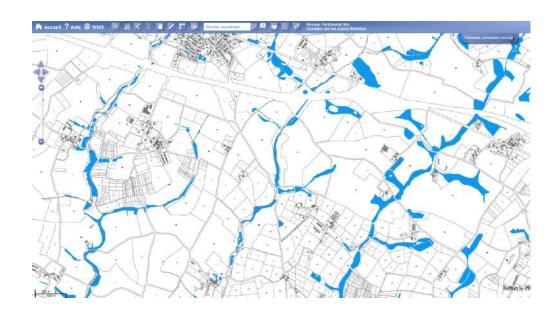
Un territoire : deux méthodes, deux résultats





### Constitution de la couche de données « ZHE »

- objets cartographiques : polygones simples délimitant les ZHE
- support de digitalisation : a minima BD Ortho® IGN
- échelle minimale de restitution cartographique\* :
  - 1/5 000ème : Vivement recommandé
  - Jusqu'à 1/10 000<sup>ème</sup> accepté
- à chaque objet cartographié sous SIG est associé un *identifiant*
- champs attributaires minimaux



(\*) – Ne pas confondre échelle <u>de restitution (où</u> <u>d'exploitation)</u> et échelle <u>de numérisation (ou de digitalisation)</u>





### **Champs attributaires**

- Base de données vierge contient 44 attributs (Gwern)
- 4 classes en fonction des objectifs :
  - ✓ Obligatoire 9 : Id, date, Observateur, critère de délimitation, typo habitat CB et % , typo SDAGE/SAGE, espèces végétales, état de conservation du milieu, atteintes.
  - ✓ Fortement recommandée 15
  - ✓ Recommandée 9
  - ✓ Complémentaire 12



Obligatoire (attributs minimaux renseignés)	$\rightarrow$	
Fortement recommandée	$\rightarrow$	
Recommandée	$\rightarrow$	
Complémentaire	$\rightarrow$	

Attributs	de la			
	donnée			
Rubrique « Général »				
ID				
Nom du site fonctionnel d'appartenance				
Date de création				
Observateur				
Toponyme				
Critère(s) de délimitation				
Hydromorphie du sol				
Remarque générale				
Rubrique « Typologie »  Typologie Habitat Corine Biotope et le % de recouvrement				
Typologie(s) Habitat(s) Corine Biotope et le % de recouvrement  Typologie(s) Habitat(s) Corine Biotope secondaire(s) et le % de				
recouvrement				
Typologie Prodrome et le % de recouvrement				
Typologie(s) prodrome secondaire(s) et le % de recouvrement				
Typologie(s) SDAGE/SAGE				
Rubrique « Hydrologie »				
Fréquence de la submersion				
Etendue de la submersion				
Type(s) et permanence des entrées d'eau				
Type(s) et permanence des sorties d'eau				
Fonction(s) hydraulique(s)				
Fonction(s) épuratrice(s)				
Diagnostic hydrologique				
Remarque se rapportant aux données hydrologiques				
Rubrique « Biologie »				
Espèces végétales				
Espèces animales				
Fonction(s) biologique(s)				
Etat de conservation du milieu				
Remarque se rapportant aux données biologiques				
Rubrique « Contexte »				
Activité(s) et usage(s) de la zone				
Activité(s) et usage(s) autour Instrument(s) de protection				
Statut(s) foncier(s)				
Zonage PLU				
Valeur(s) socio-économique(s)				
Remarque concernant le contexte				
Rubrique « Bilan » Atteinte(s)				
Menace(s)				
Niveau de menace				
Fonction(s) majeure(s)				
Valeur(s) majeure(s)				
Remarque concernant le bilan				
•				



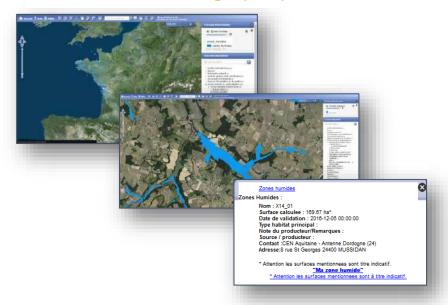


### Compilation et valorisation des données : Le RPDZH

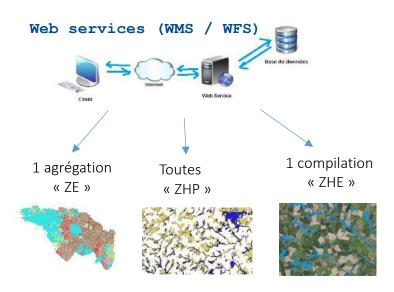
Le FMA centralise et valorise les données zones humides sur le territoire national :

- Compilation des données à l'échelle nationale et au format Gwern
- Mise en ligne des données d'inventaire des zones humides sur le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides (RPDZH)
   <a href="http://www.reseau-zones-humides.org/">http://www.reseau-zones-humides.org/</a>

#### Visualisation cartographique



#### Valorisation des données



# Outils – Perspectives d'évolution



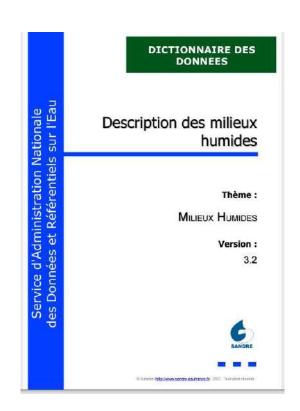


### **SANDRE**

https://www.sandre.eaufrance.fr/notice-doc/description-des-milieux-humides-3

### **PLUMH**

- Réalisation d'une interface internet permettant l'intégration des données d'IZH directement par le MOA
- Visualisation des données (remplacement RPDZH + GWERN)

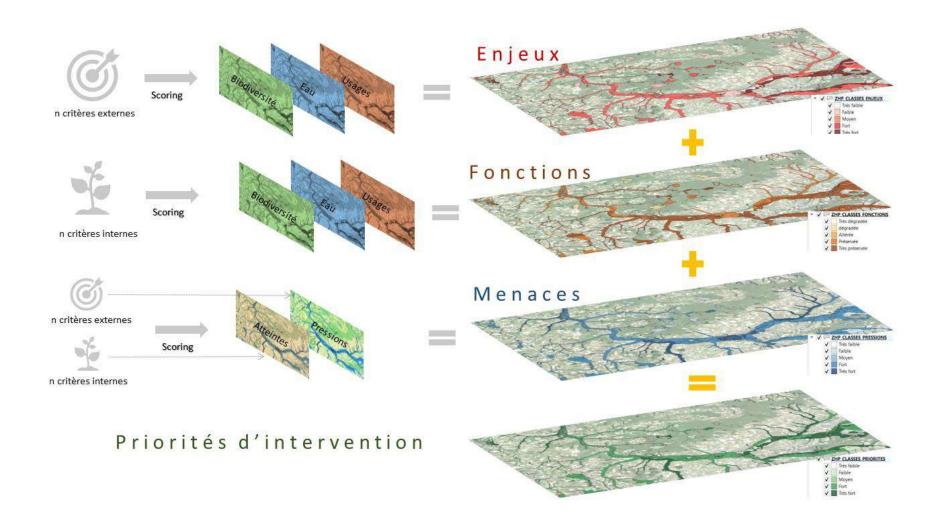


# Phase 3 - Programme d'action





### Hiérarchisation



Evaluation des enjeux



**Evaluation des fonctionnalités** 



Evaluation des menaces



Définition des zones humides prioritaires

# Phase 3 - Programme d'action

FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES



- Quels sont les **objectifs** poursuivis ?
   étude de hiérarchisation
- Quelles sont les opérations à mener ?
   préservation, restauration, valorisation
- Quel est le dispositif approprié ? contractuel, travaux, acquisition, planification, gouvernance...
- Quel est le déroulement du programme d'actions dans le temps et dans l'espace ?
- Quels sont les indicateurs de suivis ?

ne thématique – T4 – Préserver et restaurer les zones humides.		
Fiche action FONC_01	Animation et maîtrise foncière et/ou d'usage	

#### Objectifs de l'action :

- Garantir sur le long terme la préservation des zones humides et berges de cours d'eau
- Permettre la mise en œuvre d'actions de restauration/gestion adaptées par le CREN et/ou les autres maîtres d'ouvrages associés signataires du CTMA

	Référence	Maitre(s) d'ouvrage :	
	SDAGE Loire-Bretagne	SAGE Clain	- CREN
	Pressions liées aux apports diffus	<ul> <li>Objectif n°2</li> </ul>	
•	Pressions liées aux prélèvements et à l'altération de l'hydrologie	<ul> <li>Objectif n°6</li> <li>Objectif n°7</li> </ul>	Partenaires privilégiés : SAFER, communes,
	Pressions sur la morphologie des cours d'eau Autres pressions sur les eaux de surface : les pressions directes sur le vivant	Objectif n°8     Objectif n°9     Objectif n°11	exploitants agricoles, maîtres d'ouvrages associés, signataires du CTMA

#### Masse(s) d'eau ciblée(s) :

Toutes les masses d'eau du territoire, et prioritairement les masses d'eau suivantes : DIVE DE COUHE AMONT ET AFFLUENTS, DIVE DE COUHE AVAL ET AFFLUENTS, CLOUERE ET AFFLUENTS, BE ET AFFLUENTS, LONGERE ET AFFLUENTS, PALAIS ET AFFLUENTS, CHAUSSEE ET AFFLUENTS

#### Descriptif de l'action :

Seuls les statuts de propriétaire ou d'emphytéote (locataire très longue durée, entre 18 et 99 ans) permettent de préserver des zones humides et berges de cours d'eau sur le long terme. Ce statut de propriétaire ou quasipropriétaire permet en outre une plus large latitude d'action en termes de restauration fonctionnelle des zones humides (qui se heurte souvent au refus ou à l'incompréhension de la part des propriétaires privés).

Par ailleurs, la maîtrise foncière (propriété) et/ou d'usage (bail emphytéotique) permet d'envisager sur le long

Par ailleurs, la maîtrise foncière (propriété) et/ou d'usage (bail emphytéotique) permet d'envisager sur le long terme une gestion adaptée des parcelles, en adéquation avec les objectifs du CTMA.

La plupart des parcelles de zones humides ciblées par le programme d'actions du CREN sont la propriété de personnes privées. Beaucoup sont en état d'abandon ou sont l'objet d'une gestion inadaptée aux enjeux de gestion de la ressource en eau et de préservation du patrimoine naturel sur la plupart des compartiments.

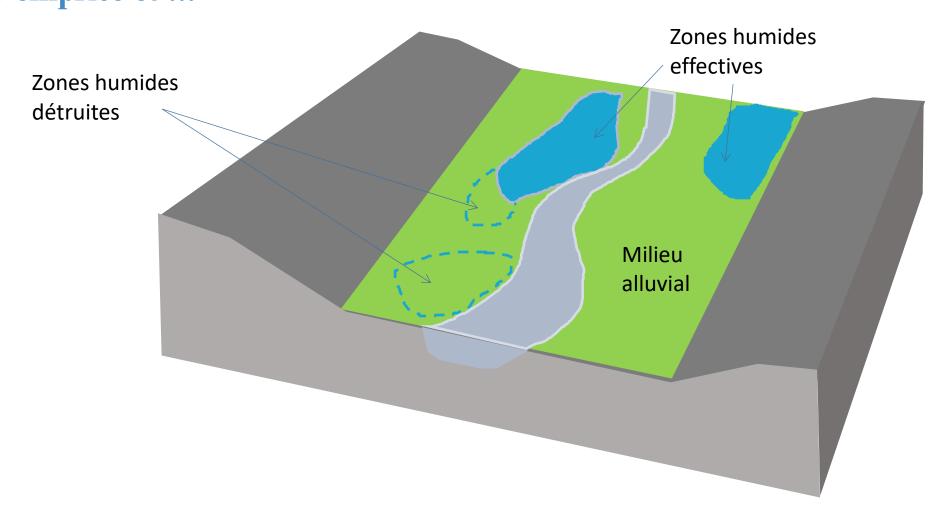
De plus, ces espaces abritent des espèces menacées, dont certaines font l'objet de plans nationaux d'actions (odonates, rhopalocères, mammifères semi-aquatiques,...).

L'action consiste à identifier les propriétaires des parcelles-clés importantes à maîtriser dans le cadre du contrat. Un achat à l'amiable leur est alors proposé, au prix du marché (validé par la SAFER et France Domaines). Les cas échéant, l'acquisition se concrétise via la SAFER, au bénéfice du CREN qui devient alors propriétaire. Si un propriétaire se déclare non vendeur, mais malgré tout intéressé par la démarche du CTMA, le CREN lui propose alors un bail emphytéotique (durée réglementaire comprise entre 18 et 99 ans), qui permettra tout de même d'engager des actions de restauration et gestion adaptée. Cette dernière solution peut tout à fait intéresser des propriétaires privés, mais se révèle surtout très adaptée en cas de propriétaires publics (ex : communes).





# Un nuancier ... entre emprise et ...

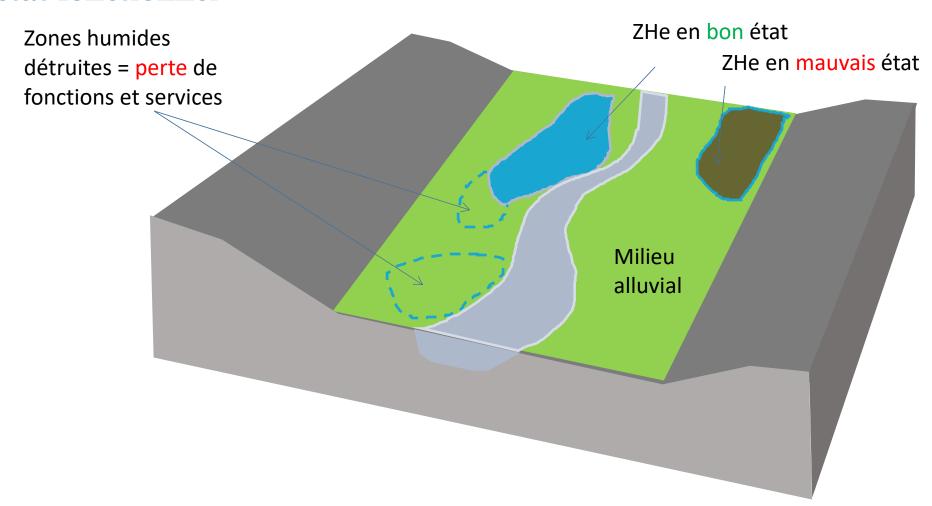






# ...Un nuancier

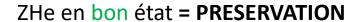
### ... et état fonctionnel

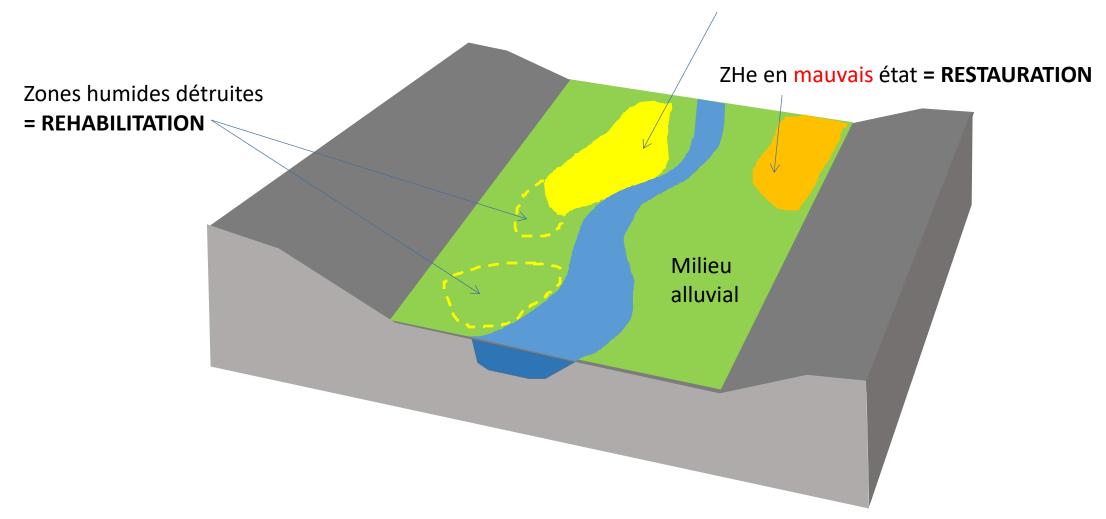


# ...stratégie d'action









### Annexes





Les annexes sont une aide aux agents qui réalisent les relevés de terrain. Elles cadrent les rendus SIG notamment.

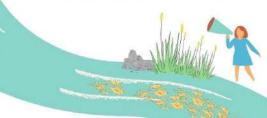
- Annexe 1 Typologies SDAGE et SAGE
  - Exemple de typologies Zones Humides
  - Tableau de correspondance
- Annexe 2 Dictionnaire de données :
  - Classes d'objets géographiques : échelle de travail, format d'échange, système de coordonnées, structure...
  - Base de données ZHE : données attributaires, métadonnées, organisation, fiche terrain
  - Gwern
- Annexe 3 Règles de numérisation
- Annexe 4 Bibliographie
- Annexe 5 Fiches sols hydromorphe singuliers : description des sols de zones humides particuliers et éléments de reconnaissance

# Accompagnement MOA bassin Seine-Normandie





### Les différentes étapes pour la mise en place de prélocalisations et d'inventaires des zones humides



#### Etape 1 : Contact 🔾

Avant tout lancement de l'étude, le maître d'ouvrage prend contact avec l'Agence de l'eau.

#### **Etape 4 : Lancement de l'étude**



L'Agence de l'eau engage l'instruction du dossier et en informe le maître d'ouvrage par la procédure habituelle.

#### Etape 2 : Rédaction du CCTP



Le maître d'ouvrage contacte le FMA pour la rédaction du CCTP. Le FMA accompagne le maître d'ouvrage dans la rédaction du CCTP.

#### Etape 5 : Appui et validation intermédiaire

### Durant les phases de l'étude et selon les besoins, appui

technique du FMA auprès du MOA (comité technique, échanges, rencontres,...). Assez rapidement, le maître d'ouvrage envoie une donnée intermédiaire « secteur test » au FMA pour analyse.

#### Etape 3 : Dépôt du dossier 🔀

Le maître d'ouvrage dépose un dossier de demande de financement à l'Agence de l'eau, accompagné du CCTP.

#### Etape 6 : Validation des données 🕥



Le maître d'ouvrage envoie les données, rapport, etc. au FMA pour une analyse technique pour vérifier notamment la conformité avec Gwern avant tout solde de l'étude. Après validation, les données sont diffusées sur les portails internet pour visualisation et téléchargement.



